# **COMMUNIQUE DE PRESSE**

Le 6 mai 2025

Télé dermatologie : Un centre de ressources à l’Hôpital Nord Franche-Comté

**L’Hôpital Nord Franche-Comté (HNFC) est pleinement impliqué dans le dispositif des « centres de ressources en dermatologie » développé par l’Agence Régionale de Santé Bourgogne-Franche-Comté. Un modèle innovant d’organisation et de prise en charge, qui facilite et améliore l’accès aux soins des patients.**

Proposer la télé-expertise (demande d’avis à un médecin spécialiste) sur l’ensemble des territoires de Bourgogne-Franche-Comté, aussi bien aux cabinets de ville, maisons de santé, EHPAD, structures pour personnes en situation de handicap… fait partie des priorités de l’ARS, qui se mobilise depuis plusieurs années avec le relai opérationnel du Groupement régional d’appui au développement de la e-santé (GRADeS).

La Région soutient activement cette stratégie de télémédecine et le déploiement des sites demandeurs, notamment en termes de matériel via son Plan de Relance et sa Délégation à la Transformation Numérique.

Le projet est né il y a maintenant plus d’un an, dans le but de favoriser l’accès à la dermatologie via la télémédecine, en particulier pour des patients de zones fragiles et éloignées, confrontés bien souvent à des retards de prise en charge voire des renoncements aux soins.

Grâce à l’engagement de l’Hôpital Nord Franche-Comté, cette activité de télé-expertise s’inscrit dans une croissance exponentielle : presque 600 actes enregistrés en 2024 sur la plateforme régionale de télémédecine « TELMI » en dermatologie pour cette structure experte.

**5 centres de ressources en télé dermatologie à l’échelle régionale**

Au total, 5 centres de ressources sont opérationnels en Bourgogne-Franche-Comté : le CH de Chalon-sur-Saône, les CHU de Besançon et Dijon, le Groupement Hospitalier de Haute-Saône et donc l’Hôpital Nord Franche-Comté.

Le territoire régional comptabilise 280 sites demandeurs d’avis.

C’est toute l’organisation des soins qui gagne en efficacité et qui apporte davantage d’égalité pour les patients, sans oublier les bénéfices en termes de formation des médecins requérants et d’attractivité des métiers de la santé.

La Fédération Française de la Peau salue d’ailleurs cette initiative unique en France.

**Et en pratique ?**

En pratique, face à une lésion suspecte, le médecin propose un acte de télé-expertise à son patient, en vue d’obtenir un avis d’expert spécialiste. Après un court questionnaire concernant le patient (antécédents, traitements en cours, allergies…), le généraliste joint des photographies du problème de peau à expertiser à l’équipe de dermatologie d’HNFC (envoi sécurisé via la plateforme régionale de télémédecine « TELMI », mise à disposition des professionnels de la région). Il reçoit ensuite un avis quant à la conduite à tenir pour son patient, en moyenne dans les 48 heures. De plus, l’hôpital organise la prise en charge présentielle du patient si celle-ci est nécessaire.

A noter toutefois que **dans 75% des cas, les soins sont ensuite prescrits par le médecin généraliste et la consultation auprès du dermatologue n’est pas nécessaire.**

**Un accès à d’autres spécialités médicales ?**

L’hôpital diversifie son offre de télémédecine. Les médecins généralistes du département peuvent accéder à l’infectiologie, mais aussi, plus récemment à des avis en cardiologie.

Le dynamisme du centre hospitalier ne s’arrête pas là puisque d’autres spécialités pourraient s’ouvrir dans les mois à venir.

**Professionnels, l’accès à la plateforme régionale est possible via ce lien :** [Je souhaite faire de la télémédecine](https://urldefense.com/v3/__https%3A/enquetes.esante-bfc.fr/index.php/163698?lang=fr__;!!FiWPmuqhD5aF3oDTQnc!i7eh3LHOzMm1BL0tinYso2pupOeAeWnTiMZ6hXGzjuEOvzDfW34FG7v5TZoVjiH-WBOGGsDZkbA0hvXpI9ZNvTrPaS87lNhfx2_gzw$)